



CONCEPT DE PROTECTION PANDA YOUNGSTERS




#MOREthanfootball

Version 03/2025





POUR DE NOMBREUX **ENFANTS ET ADOLESCENTS**, LE CLUB DE SPORT EST UN LIEU OÙ ILS **RENCONTRENT DES PERSONNES DE CONFIANCE** À QUI ILS PEUVENT **SE CONFIER** EN CAS DE BESOIN. IL EST DONC ESSENTIEL QUE LES CLUBS DE SPORT **SENSIBILISENT** LEURS EMPLOYÉS ET BÉNÉVOLES À CE SUJET ET LEUR FOURNISSENT UN **ÉQUIPEMENT DE SOUTIEN** APPROPRIÉ.

LES ENTRAÎNEURS ET ENCADRANTS DOIVENT ÊTRE FORMÉS AFIN DE POUVOIR **PERCEVOIR LES SIGNAUX** DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS, LEUR **ACCORDER LEUR CONFIANCE** ET SAVOIR **COMMENT LES AIDER**.



01.

02.

03.

04.

05.

Table des matieres

Avant-propos	4
Introduction	5
Objectifs du concept de protection	6
Concept de prévention	7
4.1. Informer les membres	7
4.2. Ancrage dans les statuts et règlements de la KAS Eupen ASBL	7
4.3. Désignation des personnes de contact	7
4.4. Les entretiens d'embauche	8
4.5. Extrait du casier judiciaire	9
4.6. Sensibilisation et qualification du personnel	9
4.7. Réseau de collaboration	10
4.8. Communication	10
4.9. Code de conduite comme instrument d'engagement personnel	10
Concept d' intervention	11
5.1 Signalement et notification des cas suspects	11
5.2. Enquête sur les cas suspects	11
5.3 Contacts des services de signalement et de conseil spécialisé	15



01

Avant-propos du Directeur Général

Chers familles Panda Youngsters,

notre mission est d'encourager les jeunes et les enfants dans leur développement sportif et personnel, il en résulte une grande responsabilité. La KAS Eupen est très consciente de cette responsabilité et l'assume dans un premier temps en présentant ce concept de protection des enfants. Le concept a été élaboré dans le cadre d'un processus de développement global avec le soutien d'experts compétents et expérimentés et est dès à présent utilisé comme ligne directrice obligatoire pour les collaborateurs, les parents, les entraîneurs ainsi que les enfants et les jeunes eux-mêmes. La prochaine étape consiste à porter la responsabilité de manière conséquente et à la vivre au quotidien. Le football offre de nombreuses possibilités d'interagir de manière respectueuse et encourageante. Notre vision est « morethanfootball ».

Dans cet esprit, je vous souhaite à tous de passer de bons moments ensemble, avec des expériences formidables qui nous enrichiront et nous feront grandir. Je remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de cette directive au nom de l'Eupen. au nom de la KAS Eupen pour leur engagement et leur cœur pour les enfants.

Christoph Henkel
DIRECTEUR GÉNÉRAL



02

Introduction

Autour de 230 enfants et jeunes (Panda Youngsters) jouent à la KAS Eupen et sont encadrés par environ 40 entraîneurs, délégués, coordinateurs et docteurs et kinésithérapeutes. Les Panda Youngsters consacrent une grande partie de leur temps libre à notre club. Nous sommes donc pleinement conscients de notre grande responsabilité envers les enfants et les adolescents, mais également envers les parents, les entraîneurs et l'ensemble du personnel.

C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré un concept de protection préventif, holistique et systématique pour tous les acteurs des Panda Youngsters. Les acteurs comprennent les joueurs, les entraîneurs, les délégués, les coordinateurs, les recruteurs, le personnel médical, l'administration ainsi que les chauffeurs.

Un groupe de travail interdépartemental a posé les bases du concept lors d'un atelier de deux jours avec la Fédération des sports de Rhénanie du Nord-Westphalie et la Fédération sportive de la ville d'Eupen. Le développement ultérieur s'est fait en collaboration avec la Fédération sportive principale du sport en communauté germanophone (LOS).

Nous tenons à remercier chaleureusement tous nos partenaires. Leurs expériences ont été d'une grande aide lors de l'élaboration du concept. Nous continuerons à échanger sur ce sujet à l'avenir, car le concept sera continuellement mis à jour.

Le travail avec les enfants et les adolescents est une composante précieuse de notre travail quotidien au sein de notre club. Grâce au concept de protection de l'enfance, nous voulons veiller au bien-être de toute la famille des Panda Youngsters dans notre club et prévenir de manière préventive toute forme de violence.

On peut distinguer cinq formes de violences :

- La négligence
- La violence psychologique
- La violence physique
- La violence sexuelle sans contact physique
- La violence sexuelle avec contact physique

En tant que club de football, nous assumons une responsabilité particulière envers les enfants et les jeunes. En effet, le sport permet de développer des compétences qui ont une forte influence sur la formation de la personnalité. En tant que club, mais aussi les enfants et les adolescents, nous côtoyons des personnes d'origine, de couches sociales, de religions et de milieux culturels très différents. Une bonne cohésion, indispensable dans les sports d'équipe, peut alors devenir un grand défi. Pour nos entraîneurs et l'ensemble du staff, cela signifie être sensible à la menace qui pèse sur le bien-être des enfants et des jeunes et, le cas échéant, pouvoir réagir de manière adéquate si ce bien-être devait être menacé. Le concept prévoit donc à la fois des mesures de prévention et d'intervention.



03.

Objectifs du concept de protection

Nous rencontrons différents types et manifestations de violence dans le domaine sportif. À travers le concept de protection Panda Youngsters, nous souhaitons sensibiliser nos membres et notre environnement à ce sujet et veiller à ce que notre association demeure un endroit sûr où chacun se sent à l'aise.

Nous voulons fournir à nos entraîneurs et à tout le personnel des Panda Youngsters les outils nécessaires pour prévenir toute forme de violence. En cas d'incidents, nous

souhaitons réagir de manière professionnelle en offrant un soutien.

De plus, en tant que club de football professionnel avec une grande influence dans la région, nous souhaitons assumer notre responsabilité sociale et sensibiliser à ce sujet en encourageant d'autres clubs de toutes disciplines sportives à s'engager sur cette question.





04

Concept de prévention

4.1. Informer les membres

Les membres des Panda Youngsters sont informés et impliqués dans le sujet. Tous les membres sont informés des offres et des possibilités qui les concernent et sont appelées à agir.

4.2. Ancrage dans les statuts et règlements de la KAS Eupen ASBL

En intégrant le sujet dans ses statuts, l'ASBL KAS Eupen fonde son travail de prévention sur des piliers solides et ancre le thème de la protection de l'enfance dans ses directives. En inscrivant cette question dans ses statuts, l'ASBL KAS Eupen affirme la protection des enfants et des jeunes, ainsi que de tous les membres des Panda Youngsters, comme une priorité essentielle de son organisation. L'asbl signale ainsi sa compétence et légitime son action.

4.3. Désignation de personnes de contact

La KAS Eupen s'engage à prévenir et à intervenir dans tous les cas de violence, ainsi que dans les incidents (présumés) survenant dans le cadre de ses activités, et à offrir une médiation. Les personnes suivantes sont les interlocuteurs désignés :

- Bernd Rauw (+32 477 83 32 36
rauww@as-eupen.be)
- Johannes Queck (+32 471 20 08 03
queck@as-eupen.be)

queck@as-eupen.be)

- Luc Stephany (+32 477 77 66 20
stephany@as-eupen.be)
- Sascha Sarlette (+32 496 16 16 17)
sarlette@as-eupen.be)

Toute personne peut contacter ces interlocuteurs en cas de suspicion, de questions ou de situations urgentes. Il ne leur incombe cependant pas de fournir des conseils spécialisés ni de travailler directement avec les personnes concernées. Cette responsabilité revient à des organismes spécialisés, dont les employés sont qualifiés pour soutenir les personnes affectées, conseiller les auteurs, et entreprendre des actions thérapeutiques ou d'investigation. Les personnes désignées possèdent les qualifications nécessaires et se forment régulièrement sur ce sujet.

Les interlocuteurs mentionnés ci-dessus constituent le „Task Force Protection Panda Youngsters“ de la KAS Eupen. Cette Task Force est complétée par le directeur général Christoph Henkel, Thomas Herbert, directeur juridique, financier et administratif, et Anne Brüll, directrice de la fédération sportive de la communauté germanophone „(LOS)“.

Les personnes mentionnées ci-dessus sont les contacts en cas de soupçons concrets ou vagues, de questions ou d'incidents concrets pour :

- Les enfants et les adolescents de la KAS Eupen
- Les parents des enfants et des



- adolescents de la KAS Eupen
- Les employés bénévoles et professionnels de la KAS Eupen
- Les employés des organismes spécialisés

Les interlocuteurs désignés organisent une première gestion de crise interne, comprenant :

- La documentation de la demande et des mesures prises
- L'information des responsables (par exemple, la direction)
- L'implication d'un spécialiste pour conseiller sur les prochaines étapes et éventuellement clarifier les soupçons, et si nécessaire, l'orientation vers une aide professionnelle pour la personne demandant de l'aide.
- La prise d'une décision sur les prochaines étapes

D'autres tâches des interlocuteurs comprennent :

- La coordination des mesures préventives
- Le réseautage et le maintien de contacts avec les organismes spécialisés et de conseil, ainsi que la participation aux réunions de réseau
- La participation régulière à des formations
- La contribution de suggestions sur le sujet lors des formations
- La discussion et l'expérimentation de cas concrets et de mesures préventives pour déstigmatiser et renforcer les employés. Les structures et les processus sont

- examinés et discutés ensemble.
- Le signalement de comportements inappropriés et la proposition de mesures préventives.

4.4. Les entretiens d'embauche

Lors de la sélection des futurs employés des Panda Youngsters, nous attachons une importance particulière à présenter aux candidats les normes et les objectifs de la KAS Eupen en matière de prévention de toute forme de violence. Nous accordons une attention particulière aux compétences pédagogiques et didactiques des candidats. Par leur signature, tous les employés du département jeunesse s'engagent à respecter nos codes de conduite.

Normes pour la sélection et le recrutement des employés :

- Un entretien préalable est mené avec les candidats potentiels
- Évaluation des qualifications, de la motivation et de l'expérience.
- Information sur les normes de la KAS Eupen à l'aide du code de conduite général et du code de conduite des entraîneurs.
- Explication des règles de procédure pour traiter les agressions et les formes de violence relevant du droit pénal.
- Ouverture à la problématique de toute forme de violence dans le sport.
- Garantie d'un parcours professionnel complet.
- Extrait du casier judiciaire (596.2 -



Modèle pour le contact avec les mineurs) conformément aux accords internes.

- Proposer des formations continues sur la prévention de toute forme de violence.

4.5 Extrait du casier judiciaire

Nous exigeons des employés des Panda Youngsters (entraîneurs, délégués, personnel médical, coordinateurs, administration, etc.) qu'ils nous remettent un extrait du casier judiciaire (596.2, modèle pour le contact avec les mineurs). Les employés recrutés via AFD Eupen A.G. et ayant des contacts réguliers avec les Panda Youngsters sont également tenus de le faire.

L'article 27 § 1 point 8 du décret sportif réglemente l'exclusion professionnelle des personnes figurant au casier judiciaire. L'objectif est de garantir que les responsables de l'aide à la jeunesse libre et publique n'emploient pas de personnes ayant des antécédents judiciaires pour assurer les tâches liées au travail avec les enfants et les jeunes.

Nous imposons à chaque employé à temps plein, à temps partiel et bénévole du département jeunesse de fournir régulièrement l'extrait du casier judiciaire approprié. Une assistance est fournie au besoin pour faire la demande du document. La nécessité de présenter ce document dépend de la nature, de l'intensité et de la durée des contacts avec les enfants et les jeunes lors de l'encadrement, de la surveillance, de l'éducation, de la formation et d'autres interactions similaires.

La consultation de l'extrait du casier judiciaire est effectuée avant le début de l'emploi (pour les nouveaux employés) et à intervalles réguliers de 2 ans. La date de délivrance de l'extrait du casier judiciaire ne doit pas dépasser 12 mois.

Procédure :

- L'employé demande l'extrait du casier judiciaire à la municipalité compétente.
- Après réception de l'extrait, l'employé le remet à la personne responsable au sein du club.
- Après examen, la consultation et la conservation des données sont documentées si nécessaire.
- Dans des cas exceptionnels et pour des activités spontanées ou de courte durée, une déclaration d'engagement personnelle peut être obtenue à l'avance si la présentation de l'extrait du casier judiciaire n'est pas possible pour des raisons de temps. Une assurance écrite de soumission ultérieure de l'extrait du casier judiciaire est requise, et la consultation du document doit être effectuée immédiatement après sa présentation.

4.6 Sensibilisation et qualification du personnel

La KAS Eupen assure la sensibilisation du personnel salarié et bénévole par le biais de la qualification et de l'information conformément au guide présenté ici. Tous les employés salariés et bénévoles reçoivent des informations complètes qui leur procurent une assurance



dans leur travail. La participation à des formations de sensibilisation est proposée.

4.7 Réseau de collaboration

Un moyen efficace de prévention de toute forme de violence dans le sport est la création d'un réseau d'assistance, tant pour l'information et la sensibilisation que pour l'élaboration d'un concept de prévention et d'intervention. La KAS Eupen est donc en constante collaboration avec des partenaires pour la prévention et l'intervention contre toute forme de violence dans le sport (fédération sportive de la communauté germanophone, association sportive de la ville d'Eupen, fédération sportive de la Rhénanie du Nord-Westphalie, ministère de la Communauté germanophone,...).

4.8 Communication

En tant que club de football professionnel, la KAS Eupen est sous les projecteurs du public. L'attention est généralement portée sur les professionnels, mais les Panda Youngsters suscitent également l'intérêt public. Cela comporte également le risque de violer les droits de l'enfant. Afin d'assurer la meilleure protection possible des enfants et des jeunes contre la violence, les abus et la stigmatisation, nous veillons à préserver la dignité et la protection des enfants et des jeunes lors de la production et de la publication de contenus médiatiques (photos, vidéos, textes).

Normes de communication générales pour la protection de l'enfance

Lors de la création et de la publication de tout contenu médiatique, il convient de respecter la dignité des personnes représentées. Aucun stéréotype ne doit être utilisé et aucun rôle stéréotypé ne doit être promu. En début de chaque saison, nous demandons à chaque joueur, ou à son représentant légal, une autorisation écrite pour la création de matériel photographique et vidéo. Cette autorisation comprend une explication sur l'objectif et l'utilisation des contenus. La vie privée de toutes les personnes est respectée. Lors de la prise de photos, il convient de veiller particulièrement à ce que les enfants et les jeunes soient habillés de manière appropriée (maillot, survêtement, ...). Ces normes de communication générales s'appliquent tant au personnel de la KAS Eupen qu'aux journalistes externes.

4.9 Code de conduite comme instrument d'engagement personnel

Afin que notre club soit un lieu sûr où chacun se sente à l'aise, nous avons établi une série de mesures et de règles de conduite, ancrées dans trois codes différents :

- Code de conduite pour les entraîneurs • Code de conduite pour les joueurs (U8-U12 et U13-U23).
- Code de conduite pour l'utilisation de notre infrastructure

Ces codes contiennent des règles de conduite et définissent comment nous souhaitons interagir les uns avec les autres. Les codes correspondants sont signés par tous les membres du personnel (entraîneurs, délégués, personnel médical, coordinateurs, ...)



05

Concept d' intervention

La KAS Eupen dispose d'un concept de protection de l'enfance et d'un système de gestion des cas, visant à traiter et à suivre de manière appropriée les cas suspects de violence à l'égard des enfants et des jeunes. L'objectif principal est d'examiner rapidement la situation respective et d'identifier et de prévenir précocement la violence à l'égard des mineurs. Toutes les décisions au sein du système de gestion des cas sont prises en fonction du bien-être et de la protection des enfants et des jeunes, tout en respectant également les droits de la personne accusée. Ce système garantit l'accès à des services de soutien spécialisés afin de prévenir tout préjudice supplémentaire aux enfants et aux jeunes concernés. Il fournit un cadre aux responsables du système de protection de l'enfance et assure un flux d'informations fluide aux personnes concernées. Le concept de protection de l'enfance est communiqué par écrit à tous les membres du club et du personnel de la KAS Eupen, qui sont informés de la version actuelle du concept. Cela inclut également les possibilités de signaler des plaintes ou des cas suspects. Toutes les personnes impliquées dans le signalement, la clarification et le traitement des cas s'engagent à respecter une stricte confidentialité et à protéger de manière appropriée l'identité des enfants concernés, des jeunes, des informateurs et des personnes accusées. De plus, il est veillé à ce que les informations sur l'enfant et son environnement immédiat soient transmises de manière appropriée.

5.1 Signalement et notification des cas suspects

Un cas suspect peut être signalé de différentes manières à l'un ou plusieurs des contacts mentionnés ci-dessus à la KAS Eupen. Fondamentalement, toute personne dans et autour du club a la possibilité de signaler un soupçon. À cette fin, un formulaire approprié (voir annexe) ou un contact direct est disponible. Une autre option consiste à rédiger une lettre qui peut être déposée dans la boîte aux lettres de l'association au portail du stade. Surtout dans les cas suspects où le soupçon se confirme, l'objectif principal est la protection de l'enfant ou du jeune concerné et l'engagement de mesures juridiques si nécessaire. En outre, il est possible pour toute personne de contacter directement l'une des autorités ou institutions énumérées ci-dessous.

5.2 Enquête sur les cas suspects

Dans le cadre de la collecte de données, des informations complémentaires peuvent être demandées au besoin. Pour éviter toute influence sur la personne interrogée, les questions doivent être posées de manière objective et non directrice. Il n'appartient pas aux contacts de fournir des conseils spécialisés ni de travailler directement avec les personnes concernées. À cet effet, des organismes spécialisés sont impliqués, dont les employés sont qualifiés pour prendre en charge les personnes concernées, conseiller



ainsi que par les joueurs. Les codes sont joints en annexe à ce concept de protection.

l'accusé, et entreprendre des actions thérapeutiques ou d'investigation.

Les étapes individuelles de l'enquête comprennent :

- Convocation de la Taskforce Protection de l'Enfance par le responsable désigné.
- Vérification des informations disponibles à l'aide du formulaire de signalement de suspicions (voir annexe).
- Décision quant à l'existence éventuelle d'une infraction potentielle et des personnes ou autorités supplémentaires à impliquer dans l'enquête.
- Clarification des rôles et responsabilités.
- Détermination de l'étendue de l'enquête (temporelle et contextuelle).
- En cas de données insuffisantes pour évaluer l'affaire : engagement d'une personne consultative (incluant une clause de confidentialité) et coordination de la méthodologie pour une enquête au cas par cas.
- Identification des personnes à interroger (personne ayant signalé l'affaire, enfant ou adolescent concerné et personne accusée, etc.) et leur interrogation si nécessaire.
- Évaluation de la situation par la Taskforce Protection de l'Enfance, avec les résultats potentiels suivants : Aucun danger pour le bien-être de l'enfant ; aucune menace, mais violation du code de conduite ; (potentiel) danger pour le bien-être de l'enfant.
- Consultation, si nécessaire, de professionnels extérieurs (protection de la jeunesse, conseiller juridique, psychologue, police, etc.).
- Documentation de l'enquête (contenu :

résumé, description du contexte, déroulement de l'enquête avec les et processus de communication, résultats, conclusions, recommandations et plan d'action).

- Information des personnes concernées sur les résultats de l'enquête et les mesures prévues.

Principes directeurs lors de l'enquête en cas de suspicion :

- Tous les rapports reçus sont pris au sérieux et traités immédiatement.
- La Taskforce Protection de l'Enfance observe la plus grande discrétion possible. Les membres de la Taskforce Protection de l'Enfance doivent être conscients qu'une violation de la confidentialité peut entraîner des conséquences professionnelles ou légales.
- Toutes les personnes impliquées sont informées des étapes de l'enquête.
- L'accent est toujours mis sur le bien-être de l'enfant ou de l'adolescent. La protection de la victime est la priorité absolue. Cependant, les droits de la personne accusée sont également respectés.
- Nous veillons à ce que les principes de protection de la victime soient respectés. Cela inclut la prise en compte de la situation particulière dans laquelle se trouve la victime de violence, la fourniture d'offres de soutien appropriées et l'information sur ses droits ainsi que sur le déroulement éventuel d'une procédure ultérieure



- Lorsque l'interrogation est nécessaire, la victime peut être accompagnée d'une personne de confiance et a le droit à une assistance en traduction si besoin.
- Les besoins de l'enfant ou de l'adolescent sont pris en compte de manière adéquate.
- La présomption d'innocence s'applique à la personne accusée jusqu'à preuve du contraire.
- La personne accusée a le droit à une représentation légale, à être accompagnée par une personne de confiance lors des interrogatoires et, si nécessaire, à bénéficier d'une assistance en traduction.
- Les interrogatoires des enfants et des adolescents sont menés de manière sensible par des professionnels spécialement formés et expérimentés tels que des psychologues, des travailleurs sociaux et des policiers, dans le but de protéger le bien-être des enfants et des adolescents et d'obtenir des déclarations de qualité pouvant être utilisées devant les tribunaux.

Cas de suspicion impliquant des employés de la KAS Eupen ou des personnes ayant accès aux enfants et aux adolescents via le club.

En cas de suspicion impliquant des employés ou des personnes ayant accès aux enfants ou aux adolescents via l'association, la Taskforce Protection de l'Enfance impliquera nécessairement les supérieurs hiérarchiques dans le processus d'enquête. Dans certains cas, une organisation spécialisée externe peut égale-

ment être consultée pour des conseils. Conformément aux lois en vigueur (classification en droit du travail et/ou en droit pénal), les démarches ultérieures seront décidées. Sur la base des informations recueillies pour chaque cas, les évaluations suivantes peuvent être faites.

Le soupçon n'est pas confirmé

Il peut être nécessaire d'initier des mesures de réhabilitation pour la personne injustement suspectée.

Violation des directives internes

Si une violation des directives de comportement ou d'autres règles internes de la KAS Eupen VoG est avérée, mais ne constitue clairement pas une infraction pénale, des actions d'éducation, de sensibilisation ou de sanctions seront prises selon la relation du contrevenant avec la KAS Eupen. Pour les employés de la KAS Eupen, des mesures disciplinaires peuvent être prises (telles que des entretiens critiques, des formations, des avertissements), et le département des ressources humaines sera impliqué dans le processus. Les personnes ayant accès aux enfants ou aux adolescents via l'association peuvent, par exemple, être invitées à des discussions d'éclaircissement ou à restreindre leurs futures visites et participations à des événements similaires.



Soupçon confirmé

Si le soupçon est confirmé et indique une infraction pénalement répréhensible, l'affaire sera généralement transmise aux autorités judiciaires compétentes. Dans des cas exceptionnels, pour des raisons de protection de la victime, il peut être nécessaire de renoncer à porter plainte. Outre les conséquences pénales, des mesures (juridiques) seront prises à l'encontre des employés concernés par la KAS Eupen (telles que le congé, l'avertissement, le licenciement).

La mise en œuvre des mesures spécifiques du club relève des responsables hiérarchiques respectifs, du département des ressources humaines et de la direction de la KAS Eupen. Une sanction spécifique à l'association pour les personnes ayant accès aux enfants via l'association peut par exemple être la cessation de la collaboration.

Obligation de documentation

Toutes les personnes concernées sont informées de la clôture de l'enquête et des mesures prises. Chaque cas traité par la Taskforce Protection de l'Enfance de la KAS Eupen est documenté de manière exhaustive, conformément aux réglementations de protection des données en vigueur. La responsabilité de la documentation incombe à la Taskforce Protection.

Procédures concrètes lors d'événements (jeux, entraînements,...)

- Garder son calme
- Mettre l'enfant/l'adolescent en sécurité
- Demander de la discrétion
- Écouter sans pression
- Encourager
- Si possible, demander de l'aide à des collègues à proximité
- Établir un rapport factuel (voir annexe)

Gestion potentielle des auteurs :

Pour les employés principaux :

- Avertissement
- Blâme
- Licenciement pour faute
- Licenciement immédiat
- Licenciement ordinaire
- Dépôt de plainte pénale
- Recommandation à l'organisation faîtière pour le retrait de la licence

Pour les bénévoles :

- Avertissement
- Décharge de responsabilité
- Dépôt de plainte pénale
- Recommandation à l'organisation faîtière pour le retrait de la licence

Gestion des fausses allégations :

- Même si les soupçons sont infondés, la protection de l'enfance reste une priorité
- L'objectif est la réhabilitation sociale complète
- La responsabilité incombe à la direction
- Toutes les parties concernées doivent être informées
- Pour restaurer la relation de confiance, un conseil professionnel est nécessaire.



5.3 Contacts des services de signalement et de conseil spécialisé

Dans la Communauté germanophone :

- **Service d'aide à la jeunesse de la Communauté germanophone :**

☎ +32 87 74 49 59 ✉ jhd@dgov.be

🌐 dubistnichtallein.be

Contacts : Elena Rinck et Vanessa Schmitz

- **Service d'aide aux victimes à la Maison de justice d'Eupen**

☎ +32 87 59 46 00

✉ opferbetreuung.justizhaus@dgov.be

- **Centre de conseil et de thérapie (BTZ) Eupen**

☎ +32 87 14 01 80 ✉ info@btzentrum.be

🌐 www.btzentrum.be

- **Équipe mobile d'accompagnement des enfants et des adolescents :**

✉ mobilesteam.kijupsy@klinik.st-vith.be

- **Kaleido Ostbelgien :** ☎ +32 87 55 46 44

✉ info@kaleido-ostbelgien.be

🌐 kaleido-ostbelgien.be

- **Aide aux victimes du poste de police d'Eupen**

☎ +32 87 45 04 29 ou le 101 (en cas d'urgence)

- **Téléassistance :** ☎ 108

Chat : telefonhilfe.sittool.net/chat

(les lundis et vendredis de 20h à 22h)

- **PRISMA : (conseil spécialisé anonyme pour les jeunes et les adultes)**

☎ +32 87 74 42 41

✉ kontakt@prisma-zentrum.be

🌐 prisma-zentrum.be

- **Zone de police Weser-Göhl**

☎ +32 87 55 25 80 (24/7)

- **Service d'assistance policière aux victimes**

☎ +32 87 45 04 29

✉ pz.wesgo.opferbeistand@police.belgium.eu

🌐 wesgo.be/site/index.php/dienste/10-dienststellen/loten/opferbeistand

En Fédération Wallonie-Bruxelles :

- **SAJ (Service Aide à la Jeunesse) Verviers**

☎ +32 87 29 95 00

- **SAJ (Service Aide à la Jeunesse) Liège :**

☎ +32 4 220 67 20

- **Centre de santé mentale Verviers :**

☎ +32 87 22 16 45

- **Télé Accueil : 107**

- **Centre PMS Verviers :**

☎ +32 87 32 27 41

- **Centre PMS Liège :**

☎ +32 4 238 37 77



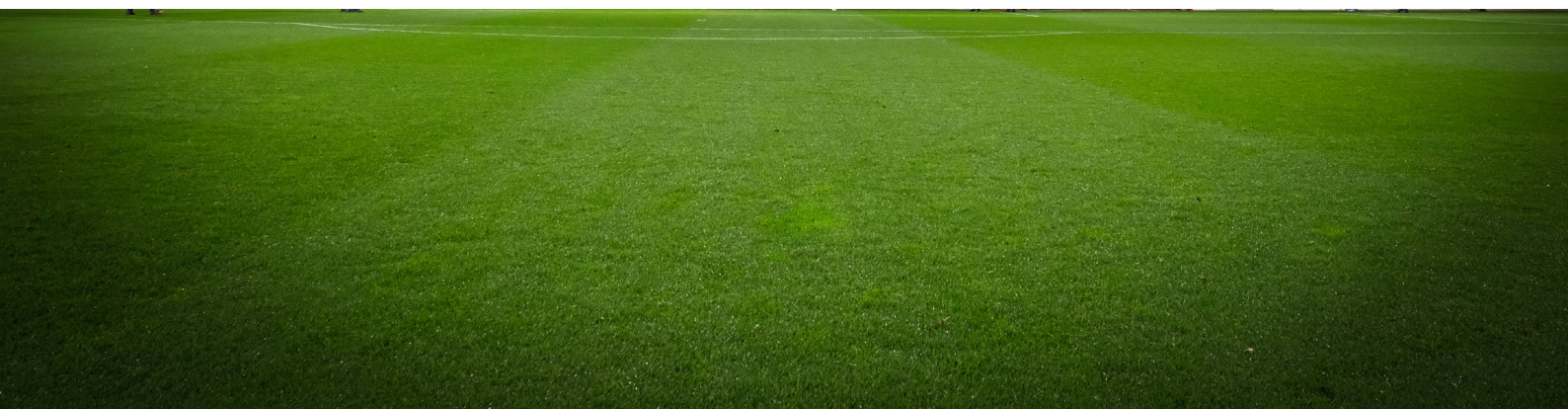
Sources

Concept d'action „Unis contre la violence sexuelle dans le sport“ de l'Association sportive de la ville d'Eupen

Concept de protection de l'enfance „Protection de l'enfance anne Castroper“ du VfL Bochum 1848.

Annexe

- Code de conduite des joueurs U8-U12
- Code de conduite des joueurs U13-U23
- Code de conduite des entraîneurs et du personnel
- Code de conduite pour l'utilisation des infrastructures
- Fiche de documentation





Code de conduite pour les joueurs des Panda Youngsters U8 à U12

En tant que joueur des Panda Youngsters (U8 à U12), je m'engage à orienter mon comportement selon le code suivant : (valable pour toutes les identités de genre : f/h/d)

- Je m'efforce toujours de donner le meilleur de moi-même, que je gagne ou que je perde.
- Je m'engage à favoriser l'amitié et la cohésion.
- Je suis ouvert et amical envers toutes les personnes, car nous avons tous la même valeur.
- J'accepte chaque personne telle qu'elle est.
- Je respecte toutes les règles du sport.
- Je me comporte de manière équitable et honnête envers mes coéquipiers, adversaires, staffs et arbitres.
- Je me rappelle toujours que les arbitres sont là pour nous aider. Ils essaient, tout comme moi, de donner le meilleur d'eux-mêmes.
- Je traite les autres avec respect, ne les insulte pas et ne les attaque pas.
- Je préviens mes staffs ou mes parents si je ne me sens pas bien ou si quelqu'un me demande de faire quelque chose que je ne veux pas.
- Je veille à respecter toutes les règles énoncées ici.

Date et Signatures des joueurs :



Code de conduite pour les joueurs des Panda Youngsters U13 à U23

En tant que joueur des Panda Youngsters (U13 à U23), je m'engage à orienter mon comportement selon le code suivant : (les références aux genres s'appliquent : masculin/féminin/non-binaire)

- Je ne tolère aucune forme de violence, de discrimination, d'abus ou d'agression sexuelle.
- Je prends mes responsabilités et je signale les violations du présent code de conduite à une personne de confiance, à mon entraîneur ou à un responsable du concept de protection des Panda Youngsters au sein du club.
- Je suis conscient du rôle de modèle à l'intérieur et à l'extérieur du sport et j'agis en conséquence.
- Je défends les valeurs de „Performance“, „Respect“, „Amitié“ et „Tolérance“ et je m'engage à les promouvoir dans la société.
- Je prône et exige un sport équitable, caractérisé par un comportement respectueux et responsable envers tous les acteurs du football, que ce soit dans la victoire ou dans la défaite.
- Je témoigne de respect envers les arbitres et j'accepte leurs décisions, car ils ont autant que moi le droit de commettre des erreurs.
- Je prends en charge ma propre responsabilité en étant conscient de mes propres capacités, en veillant à ma santé mentale et physique.
- Je fais face ouvertement aux situations de conflit et de surmenage.
- Je respecte les règles et l'esprit du football et je n'accepte aucune forme d'influence sur la compétition ou de manipulation de jeu.
- Je m'engage à éviter la manipulation de performance, en particulier par l'utilisation de substances et de méthodes pour améliorer la performance (dopage), ainsi que l'usage de drogues.
- Je protège les droits de la personnalité et les données personnelles de mes coéquipiers, de l'entraîneur et de tout le staff. Lors de la prise de photos et de vidéos, je veille à ce que toutes les personnes capturées sur les photos et vidéos soient habillées de manière appropriée.
- Je réfléchis à mon comportement en fonction de ces lignes directrices et de ces valeurs, et je m'engage à promouvoir les principes susmentionnés.

Date et Signatures des joueurs :



Code de conduite pour le staff des Panda Youngsters

Code de conduite pour le staff des Panda Youngsters:

En tant que membre du staff des Panda Youngsters, je m'engage à orienter mon comportement selon le code suivant : (valable pour toutes les identités de genre : m/f/d):

- Je suis conscient de mon rôle de modèle à l'intérieur et à l'extérieur du sport et j'agis en conséquence.
- Je m'engage pour les valeurs de performance, fair-play, respect et tolérance et je m'efforce de les promouvoir dans la société.
- Je prône et exige de mes joueurs un sport équitable, caractérisé par un comportement respectueux et responsable envers tous les participants, que ce soit dans la victoire ou la défaite.
- J'enseigne à mes joueurs à respecter les arbitres. Je montre du respect et j'accepte leurs décisions, car ils ont, tout comme moi, le droit de commettre des erreurs.
- Je suis conscient de ma responsabilité quant à l'intégrité physique et psychologique de mes athlètes, ainsi que de mon devoir de surveillance.
- J'aborde ouvertement les situations de conflit et de surcharge.
- Je protège mes joueurs en relativisant les attentes et les exigences excessives venant de l'extérieur.
- Je vise une formation continue et avancée pour améliorer constamment mes compétences d'entraîneur.
- Je respecte les règles et je ne tolère aucune forme d'influence ou de manipulation des compétitions, ni d'ententes sur les matchs de la part de mes joueurs, y compris moi-même.
- Je m'engage à ne pas recourir à des manipulations de performance - en particulier par l'utilisation de substances et de méthodes visant à améliorer les performances (dopage) - ni à la consommation de drogues.
- J'adopte une attitude responsable vis-à-vis de la consommation d'alcool et de tabac.
- Je ne tolère aucune forme de violence, de discrimination, d'abus ou d'agression sexuelle.
- Je protège les droits personnels et les données personnelles de toutes les personnes avec lesquelles je travaille.
- J'assume mes responsabilités et je signale les violations de ce code de conduite.
- Je réfléchis à mon comportement en fonction de ces lignes directrices et valeurs et je m'efforce de faire respecter les principes mentionnés ci-dessus.

Date et Signature du membre de staff:

Date et Signatures des joueurs :



Code de conduite : Infrastructure

En tant que joueur ou membre du personnel des Panda Youngsters, je m'engage à orienter mon comportement selon le code suivant : (les références aux genres s'appliquent : masculin/féminin/non-binaire)

- Je respecte et prends soin de toutes les infrastructures des Panda Youngsters (Kehrweg, Val Fassotte, EAFV, FC Eupen, etc.), ainsi que de celles des adversaires, en les maintenant propres. Cela inclut également tous les véhicules que j'utilise pour mes déplacements.
- Je manipule avec précaution le matériel du club et le remets à sa place désignée après utilisation (buts, cônes, chasubles, ballons, maillots, tenues du club, bouteilles d'eau, etc.).
- Je veille à ne pas gaspiller les ressources lors de l'utilisation des infrastructures : La dernière personne à quitter une pièce éteint la lumière et ferme la porte. Après ma douche, j'éteins le pommeau. Je limite ma consommation d'eau pour éviter le gaspillage.
- Je respecte le tri sélectif imposé par le club.
- J'utilise les vestiaires pour me changer, prendre ma douche et pour les réunions d'équipe.
- Je veille à ce que mon équipe laisse les vestiaires propres après l'entraînement et les matchs, que ce soit à domicile ou à l'extérieur.
- Je n'accède à la salle de sport qu'en présence d'un entraîneur ou avec l'autorisation du coordinateur.
- Je m'annonce auprès du coordinateur avant d'aller dans la salle des devoirs (salle de presse).
- La salle de kinésithérapie est réservée exclusivement au traitement des joueurs blessés.

Date et signatures des membres du personnel et des joueurs :